

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2010 SUR LE CHANGEMENT DE VITESSE DANS LA ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE NORD TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2010, À 19H15.

Deux citoyens sont présents et sont en faveur du changement de vitesse. Aucune autre personne ne s'est prononcée de quelque façon contre le règlement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2010, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RICHARD FAUCHON, PRO-MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier

Absence motivée : Monsieur le maire Hector Provençal

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe est présente à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Lisette Côté, conseillère, récite la prière à la demande du pro-maire, Monsieur Fauchon procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Ordre du jour

Séance du 1^{er} novembre 2010

- 1- Prière et ouverture de la séance**
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 3- Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2010**
- 4- Acceptation des comptes**
- 5- Nomination pro-maire**
- 6 - Rapport du maire (situation financière de la municipalité)**
- 7- Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses**
- 8- Remise de déclaration des Intérêts pécuniaires**
- 9- Résolution création comité de travail - Politique de gestion contractuelle**
- 10- Règlement changement vitesse Route de la Grande-Ligne Nord**
- 11- Adhésion, contribution, tarification de l'utilisateur, ville mandataire pour le transport adapté 2011**
- 12- Numérotation poteaux avec lumière de rue**
- 13- Avis par résolution du Conseil « Modification schéma d'aménagement »**
- 14- Avis séance spéciale budget**
- 15- Politique familiale**
- 16- Parole à l'inspecteur**
- 17- Correspondance - -**
- 18- Service Incendie :**
 - A) Parole au directeur incendie
 - B) C) D)
- 19- Loisirs :A) Rapport Rallye B) Loisirs d'hiver (patinoire)
C) Caoutchouc frigidaire Loisirs D)**

- 20- Varia : A) Entreposage char allégorique
 B) Prévoir rencontre budget
 C) Analyse Eaux usées
 D) Projet pacte rural (Chevaliers)
 E) Appui à l'agriculture de notre milieu F)
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

266-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
 QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :
 7- a) Projet pacte rural Chevalier
 b) Dépôt du rapport du maire
 19- D) comité intermunicipal & party Halloween
 20- D) ce point est annulé
 F) MRC
 ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2010

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

267-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
 QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2010 soit accepté en modifiant la résolution 257-10-2010 en enlevant le mot *automatiquement* dans le 3^e ATTENDU. La résolution devrait se lire comme suit; ATTENDU QU'une autre municipalité est appelée en entraide lors d'un appel d'urgence;.
 ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

268-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
 QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 207 935.97\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire. Le chèque numéro C1000429 sera retenu afin de vérifier le prix d'un article par l'inspecteur, par la suite il pourra être envoyé s'il y a lieu.
 ADOPTÉE

NOMINATION PRO-MAIRE

269-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
 QUE Madame Lisette Côté soit nommée pro-maire pour une période de six mois à compter du 1^{er} décembre 2010.
 ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE (situation financière de la Municipalité)

Selon les dispositions de l'article 955, du Code Municipal, au moins quatre semaines avant la déposition du budget devant le Conseil, le Maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil. Ce rapport est présenté par Monsieur Richard Fauchon, pro-maire et sera distribué à chaque adresse civique de la

Municipalité au cours de la semaine du 1^{er} novembre 2010. L'original du rapport sera conservé dans les archives de la Municipalité. M. Richard Fauchon pro-maire demande à la directrice-générale d'en faire la lecture.

270-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le rapport présenté par le pro-maire, Monsieur Richard Fauchon, soit accepté.
ADOPTÉE

Projet Pacte rural – Chevaliers de Colomb

271-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'appuyer le projet que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Rose & Saint-Louis désirent présenter au pacte rural pour l'acquisition d'une remorque. Les chevaliers présenteront leur projet pour approbation lorsque toutes les estimations seront faites. Le Comité de développement s'était montré favorable à ce projet.
ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

272-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.
ADOPTÉE

REMISE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Une feuille de déclaration des intérêts pécuniaires a été remise à chaque membre du conseil municipal. Dans les 60 jours de la proclamation de l'anniversaire son élection, tout élu doit déposer devant le conseil une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires (art. 357 & 358 LERM). Les six personnes présentes à la réunion ont remis leurs déclarations.

RÉSOLUTION CRÉATION COMITÉ DE TRAVAIL – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT l'obligation pour notre municipalité d'adopter une politique de gestion contractuelle d'ici le 1^{er} janvier 2011;
CONSIDÉRANT QU'il serait préférable d'avoir un modèle de politique uniforme pour les municipalités de la MRC des Etchemins;

273-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil sont en accord à ce qu'une demande soit acheminée à la MRC des Etchemins afin de créer un comité de travail pour élaborer ladite politique de gestion contractuelle.
ADOPTÉE

RÈGLEMENT CHANGEMENT VITESSE ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE NORD

MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE-DE-WATFORD
MRC DES ETCHEMIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2010
RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE NORD

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford tenue le 4 octobre 2010 et inscrit au livre des délibérations;

ATTENDU QUE la limite de vitesse de cette route dans le secteur de Lac-Étchemin est déjà à 80 km/h;

ATTENDU QUE les conditions du revêtement d'asphalte dans notre secteur ne permettent pas de rouler à 90 km/h;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse DE LA ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE NORD.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 80 km/h sur le chemin de la Route de la Grande-Ligne Nord (*comme précisé à l'annexe A*).

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par notre inspecteur de voirie.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 7 octobre 2010

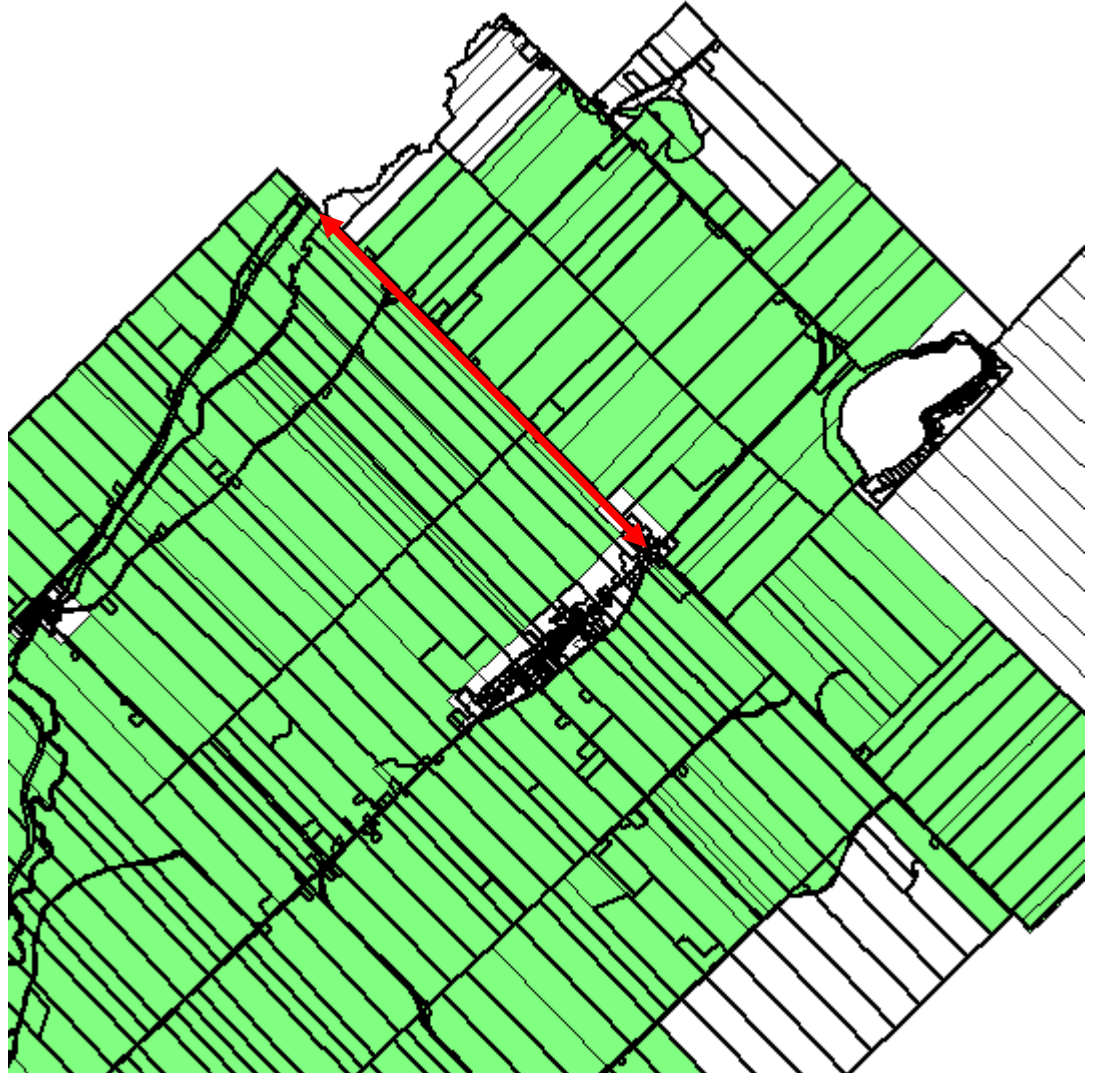
ADOPTÉ LE 1^{er} novembre 2010

Affiché le

Lyse Audet
Secrétaire trésorière et
Directrice générale

Richard Fauchon, Pro-maire

**Règlement numéro 09-2010
ANNEXE A (article 2)**



Adoption règlement changement vitesse Route de la Grande-Ligne Nord

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

274-11-2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement numéro 09-2010 intitulé « Règlement concernant les limites de vitesse de la route de la Grande-Ligne Nord » est par la présente adopté.

ADOPTÉE

TRANSPORT ADAPTÉ 2011

275-11-2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil acceptent que la municipalité adhère au service de transport adapté pour l'année 2011. Que la municipalité accepte de payer la contribution de 1238.36\$ pour l'année 2011. Que la municipalité accepte la tarification payée par l'utilisateur et qu'elle reconnaisse Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE

NUMÉROTATION POTEAUX AVEC LUMIÈRE DE RUE

276-11-2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande soit effectuée auprès d'Hydro-Québec afin d'avoir l'approbation de celle-ci pour procéder à une numérotation des poteaux

sur lesquelles une lumière de rue est présente ceci afin de faciliter le repérage lorsqu'il y a un bris. L'inspecteur pourra procéder à l'achat et à l'installation de la numérotation pour les poteaux lorsque l'on aura reçu une réponse affirmative d'Hydro-Québec.
ADOPTÉE

AVIS PAR RÉOLUTION DU CONSEIL « MODIFICATION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT »

277-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil appuient le projet de règlement numéro 98-10 visant à modifier le règlement numéro 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et du document prévu à l'article 53.11.4 présenté par la MRC des Etchemins.
ADOPTÉE

AVIS SÉANCE SPÉCIALE BUDGET

278-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance spéciale du budget 2011 aura lieu le 6 décembre 2010 après la séance régulière de décembre.
ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

PAROLE À L'INSPECTEUR

Budget pour l'achat d'armoire pour le 691

279-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder un budget de 500\$ pour l'achat d'armoires usagées pour le local 691.
ADOPTÉE

Engagement d'un montant de 95 000\$ pour l'épandage de gravier

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une programmation de travaux au programme TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité est en attente de l'acceptation de ces travaux, par le MTQ et qu'ils ont été acceptés au MAMROT;

ATTENDU QUE des soumissions en prévision de l'acceptation de ces travaux avaient été demandées et que celles-ci étaient valides jusqu'au 31 octobre 2010;

ATTENDU QUE nous avons fait effectuer les travaux de gravelage d'une partie du 6^e Rang et d'une partie du rang de la Famine Sud, suite à une entente avec l'entrepreneur, et pour éviter une éventuelle augmentation des prix en 2011 pour les mêmes travaux;

280-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 95 000\$ soit engagé pour payer lesdits travaux à même le montant à recevoir de la subvention de transferts de la taxe d'accise.
ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Fondation du Centre Hospitalier Beauce-Etchemin

281-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 125\$ soit accordé pour la campagne de financement 2010-2011.

ADOPTÉE

Priorité 2011-2012 de la Sûreté du Québec

Nous n'avons pas de priorité pour le moment, nous ferons parvenir les demandes au fur et à mesure.

Coalition Bois Québec

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO²;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

ATTENDU de privilégier l'achat du bois provenant de nos régions;

282-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et

que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de

sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

Que la municipalité joigne les rangs de Coalition BOIS Québec;

Que la directrice générale de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- La ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- La Fédération des municipalités du Québec;
- La députée de Bellechasse, madame Dominique Vien;
- La Coalition BOIS Québec.

ADOPTÉE

Formation ADMQ

283-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'inscription de Madame Linda Gilbert à la formation sur l'urbanisme : plans, règlements, usages et procédures afférentes qui aura lieu le 7 décembre 2010 à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

Envoyer une lettre au directeur de l'école du Petit-Chercheur et copie conforme à la Commission scolaire Beauce-Etchemin de fournir au service incendie : 1 clé porte principale, boîte d'alarme, chambre électrique, chambre des fournaies, changer cloche du système d'alarme incendie (différente des récréations).

284-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE procéder à l'engagement de Madame Julie Boily comme pompier à l'essai. De faire l'achat d'une cagoule et de chaussons pour le nouveau pompier.

ADOPTÉE

Nouvelle politique pour l'engagement d'un pompier

285-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE tout nouveau pompier aura une période d'essai avant d'obtenir l'autorisation de suivre une formation. À la suite de la période d'essai, le directeur incendie déterminera si la recrue est apte à entreprendre la formation pompier 1 de l'École Nationale des pompiers et l'y autorisera s'il y a lieu. Toutes les heures effectuées lors de la période d'essai seront rémunérées au taux du salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

Commandite Nez-Rouge

286-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 150\$ soit accordé pour la campagne de Nez-Rouge.

ADOPTÉE

LOISIRS

Rapport Rallye

Loisirs d'hiver (patinoire)

Caoutchouc réfrigérateur local des loisirs

VARIA

Entreposage char allégorique

287-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les frais de location pour l'entreposage de notre char allégorique
soient acquittés.
ADOPTÉE

Prévoir rencontre préparation budget

Analyse Assainissement

288-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
DE demander des offres de services pour les analyses du réseau
d'assainissement, selon notre calendrier d'échantillonnage, auprès de 2
laboratoires soient; Les laboratoires environnementaux Environex et
Maxxam Analytique Inc. Les offres de service devront nous parvenir
avant le 30 novembre 2010.
ADOPTÉE

Appui à l'agriculture de notre milieu

Considérant l'importance de l'apport économique de l'agriculture dans
notre milieu (création d'une valeur de ventes annuelles de l'ordre de 26
millions de \$ dans la MRC Les Etchemins;

Considérant que le gouvernement du Québec confirmait un budget pour
cinq ans destiné au programme de stabilisation du revenu agricole en
appliquant diverses mesures de resserrement dont :

- le plafonnement des unités assurées;
- la modulation du partage de la prime;
- l'actualisation des coûts de production;
- le plafonnement global des compensations;
- la réduction du nombre de porcs assurés;
- l'exclusion de certaines dépenses assumées par les producteurs
(promotion, R&D);
- et le retrait de 25 % des entreprises pour le calcul des coûts de
production;

Considérant que les producteurs agricoles se sont formellement
engagés à respecter le budget alloué à La Financière agricole du
Québec (FADQ) pour les cinq prochaines années;

Considérant que La Financière agricole du Québec a pour mandat « de
stimuler les investissements et de protéger les revenus en vue de
favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles
québécoises »;

Considérant qu'à l'heure actuelle, plusieurs productions nécessitant le
support du programme d'assurance stabilisation du revenu, dont entres
autres les productions de porcs et de bovins, vivent des situations
financières critiques et plusieurs seront dans l'obligation de fermer leurs
portes;

289-11-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal appuie les producteurs et productrices agricoles de notre municipalité afin qu'ils obtiennent rapidement de l'État :

- le retrait de la mesure visant à exclure du calcul du coût de production 25 % des fermes qui ont connu les moins bons résultats durant l'année de référence;
- un ou des programmes d'adaptation spécifiques pour les fermes visées par l'ensemble des mesures de resserrement.

ADOPTÉE

Délégué rencontre Conseil des maires MRC des Etchemins

290-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Monsieur Richard Fauchon soit nommé représentant délégué aux rencontres du conseil des maires de la MRC des Etchemins et que Monsieur Rock Carrier demeure substitut.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

291-11-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 51 minutes.

ADOPTÉE

Je, Richard Fauchon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Fauchon
Pro-maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale